



**Compte rendu**  
**Conseil Communautaire**  
**Mardi 21 avril 2015**

**Délégués présents avec droit de vote :**

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT)
<u>Essert-Romand</u> :	MUFFAT Jean-François (DS)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Montriond</u> :	LAGRANGE Georges et FAVRE Annie
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Gilbert (DT)
<u>La Baume</u> :	COFFY Serge (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps</u> :	CHARNAVEL Marie-Thérèse
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean- Claude (DT)
<u>Morzine</u> :	BERGER Gérard, PHILIPP Martine, PEILLEX Gilbert, RICHARD Hélène, RICHARD Michel et ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth
<u>Les Gets</u> :	MUTILLOD Christophe et ANTHONIOZ Henri
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick et GURLIAT Romain
<u>Lullin</u> :	DEGENEVE Alain et CRAYSTON José
<u>Bellevaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis, CORNIER-PASQUIER Anne et PASQUIER Régis

**Délégués présents sans droit de vote :**

GALLAY Cyrille (DS La Forclaz), HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

**Procurations :**

GOINE Nathalie (Les Gets) à ANTHONIOZ Henri (Les Gets)  
BERGER Gérard (Morzine) à RASTELLO Lucien (Morzine)  
COTTET-DUMOULIN Patrick (Saint Jean d'Aulps) à CHARNAVEL Marie-Thérèse (Saint Jean d'Aulps)

**Délégués excusés :**

COTTET-DUMOULIN Patrick (Saint Jean d'Aulps), GOINE Nathalie (Les Gets) et GAYDON Christelle (Essert-Romand)

**Délégués absents :**

RASTELLO Lucien (Morzine), BOIRE-VARLET Sophie (Saint Jean d'Aulps), POLLIEN Frédéric (DS La Baume),  
TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot), VERNAY Franck (DS Le Biot), LE RAY Gérard (DS La Côte d'Arbroz) et  
DUPONT Eric (DS Seytroux)

**Autres personnes présentes :**

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier), PANIKIAN  
Virginie (animatrice du réseau des bibliothèques), TAVERNIER Béatrice (chargée de mission Transport), LARDY  
Sandra (chef de projet de territoire) et BAILLEUX Jean-François (responsable du service urbanisme)

**Secrétaire de séance :**

MORAND Jean-Claude

## **1/ Installation d'un nouveau délégué communautaire**

Madame la Présidente souhaite la bienvenue à Annie FAVRE qui remplace André PEERSMAN en tant que conseiller communautaire pour la commune de Montriond.

## **2- Approbation du compte-rendu de la réunion du 31 mars 2015**

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve sans modification le compte-rendu de la dernière réunion.**

## **3- Point sur la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)**

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Communautaire que la réunion de la CDCI prévue le 25 avril 2015 a été annulée car il a été décidé qu'il n'était pas possible de voter le schéma tant que la loi NOTRe n'aura pas été promulguée. Elle rappelle les grandes lignes du projet de loi :

- le transfert aux EPCI des compétences « eau » et « assainissement » au 31 décembre 2017,
- l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct en 2020,
- le seuil dérogatoire de 5 000 habitants pour les EPCI dont le territoire est entièrement composé de communes soumises à la loi Montagne,
- le transfert aux EPCI de la compétence « PLUi » en 2017, sauf opposition des communes à la majorité qualifiée (et non plus une minorité de blocage),
- le transfert aux EPCI de la compétence « promotion touristique » selon des modalités qui ne sont pas encore très claires,
- les compétences du département : voirie, collèges, agriculture et économie,
- les compétences de la région : tous les transports (y compris le transport scolaire).

## **4- Réseau des bibliothèques : point sur la mise en réseau informatique**

Virginie PANIKIAN, animatrice du réseau des bibliothèques du Haut-Chablais, vient présenter aux élus le projet d'informatisation du réseau (voir diaporama ci-joint). Hélène RICHARD souligne qu'il s'agit ici d'un beau projet qui constitue une première étape et félicite Mme PANIKIAN pour le travail accompli.

Yannick TRABICHET aimerait connaître le nombre d'adhérents sur l'ensemble des bibliothèques. Virginie PANIKIAN précise qu'on compte actuellement environ 3 500 lecteurs.

Gérard BERGER s'interroge et se déclare inquiet pour l'avenir dans la mesure où il considère que les jeunes d'aujourd'hui ont pris l'habitude d'utiliser Internet pour acheter leurs livres et qu'ils vont de moins en moins à la bibliothèque. Il ne voit donc pas l'intérêt d'investir dans ce domaine.

Hélène RICHARD estime qu'une bibliothèque doit être regardée comme un lieu de vie, de partage et d'échange, surtout dans les petits villages où il n'y a pas forcément beaucoup d'endroits où les gens peuvent se rencontrer et discuter. Elle ajoute qu'il est de toute manière nécessaire de lancer une consultation dans la mesure où les logiciels actuellement utilisés par les bibliothèques déjà informatisées arrivent en bout de course et qu'il faut les renouveler.

Yannick TRABICHET souligne qu'il faudrait davantage parler de médiathèques que de bibliothèques. Elle insiste sur l'importance du réseau et sur les besoins des communes en la matière. Elle tient à ce titre à remercier les acteurs du réseau pour le Kamishibai (petit théâtre japonais en bois) organisé récemment.

Georges LAGRANGE souligne que les services de la commune de Montriond ne sont pas au courant de ce projet. Virginie PANIKIAN se déclare très surprise et précise que l'ensemble des techniciens des communes chargés des bibliothèques ont été contactés et informés, y compris pour Montriond.

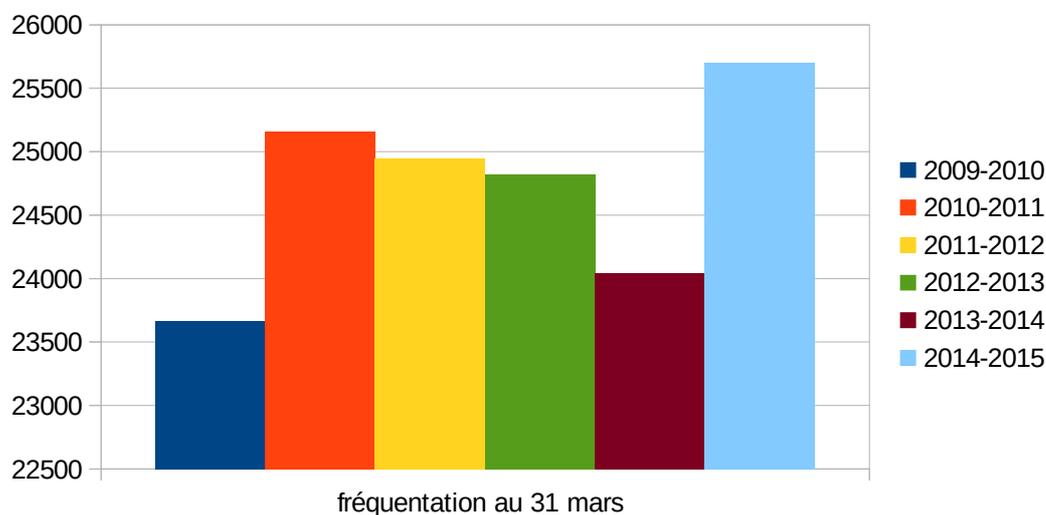
Christophe MUTILLOD s'interroge sur les modalités de financement de cette informatisation (transfert de fiscalité ?) et sur les coûts de fonctionnement qui vont en découler. Stéphane PUGIN-BRON rappelle que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet ont été inscrits au BP 2015. S'agissant des coûts de fonctionnement, il précise qu'il faudra a priori prévoir chaque année environ 2 000 à 2 500 euros.

## 5- Transport

Béatrice TAVERNIER présente aux élus le bilan des navettes touristiques, du transport scolaire et du transport à la demande.

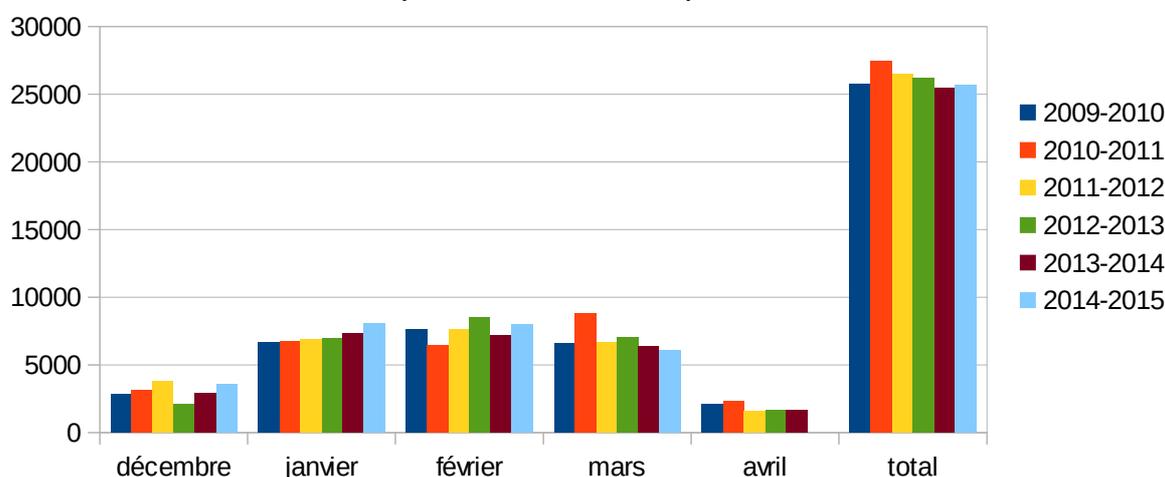
### 5.1 Balad'Aulps Bus et Brev'Bus : bilan de l'hiver 2014-2015

Avec 25 699 passagers au 31 mars 2015, le Balad'Aulps Bus connaît sa meilleure fréquentation à cette date des 6 dernières années.



D'une année sur l'autre, la fréquentation mensuelle diffère en fonction de la météo et des calendriers des vacances scolaires (françaises, anglaises, belges...).

### Fréquentation Balad'Aulps Bus hiver



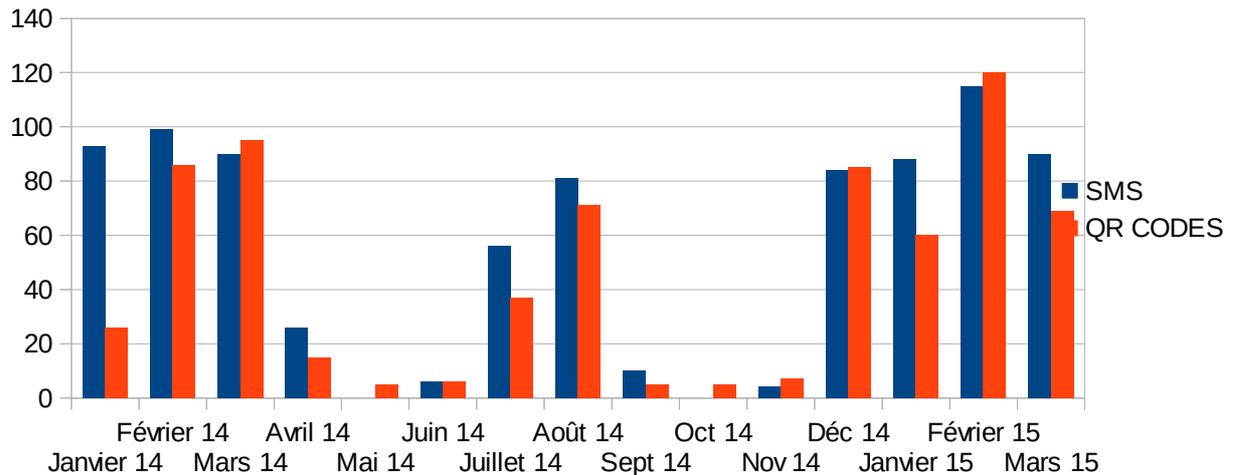
Grâce au suivi en temps réel (SAEIV), nous avons pu constater que le Balad'Aulps Bus a fonctionné sans retard ni problème majeur. Aucune plainte de voyageur ne nous a été transmise. Les chutes de neige n'ont pas trop entravé les conditions de circulation et les fortes affluences de certaines périodes n'ont eu qu'un impact modéré sur la ponctualité du service.

### Interrogations QR Codes et SMS 2014 / 2015

Les deux systèmes sont complémentaires et n'ont sans doute pas la même utilisation :

- QR code : planification d'un déplacement,
- SMS : suivi en temps réel.

## Interrogations SAEIV



### BAB : fonctionnement été 2015

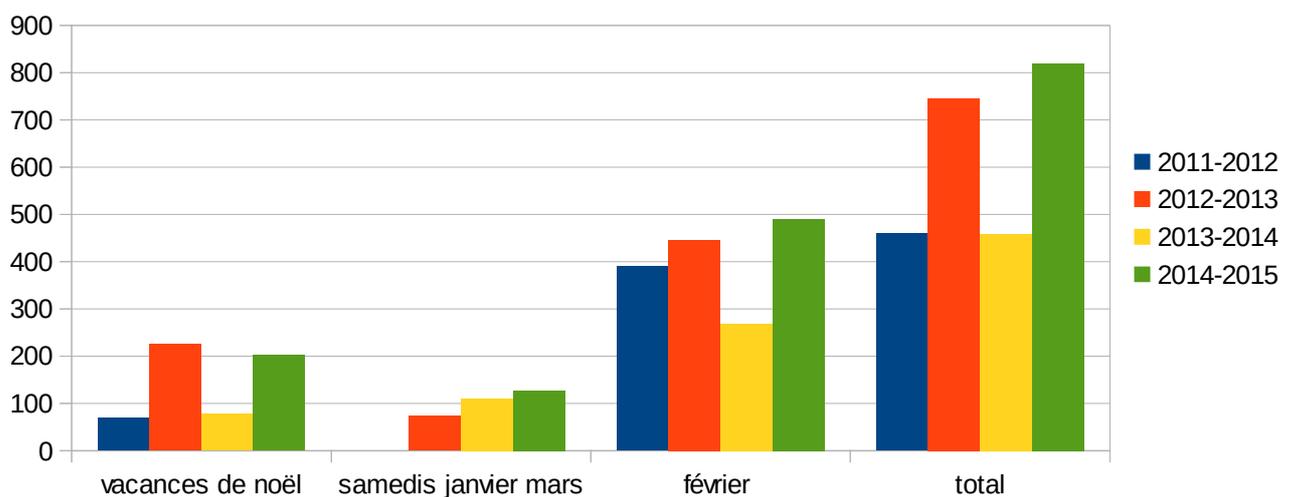
Une seule modification est prévue concernant le BAB 2 : avancer l'horaire de la première rotation pour une arrivée plus précoce au lac de Montriond, 10 h 56 ou 11 h 11, au lieu de 11 h 41 (en attente de l'avis du transporteur).

Le travail d'élaboration de la brochure a commencé.

### 5.2 Brev'Bus

La fréquentation du Brev'Bus a bénéficié des modifications du service, de la possibilité de l'emprunter depuis Thonon mais également de la météo favorable.

## Fréquentation Brev'Bus

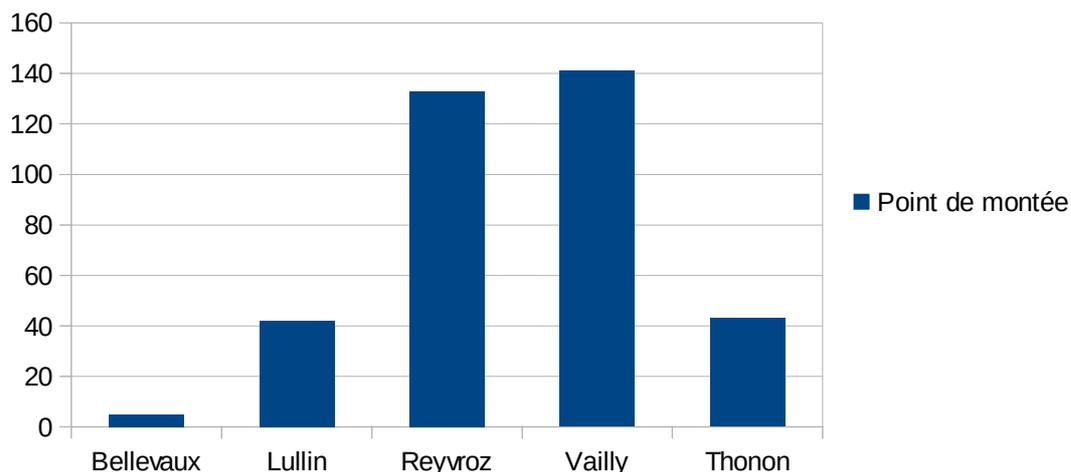


Grâce à la possibilité d'utiliser les transports en commun (LIHSA la semaine et Brev'Bus le week end) depuis Thonon pour 1,50 € le trajet, 43 usagers ont emprunté le Brev'Bus cet hiver pour circuler entre la vallée et Thonon. Une communication adaptée devrait permettre de booster cette fréquentation.

Les usagers sont des jeunes de moins de 26 ans à plus de 90 %.

Les usagers viennent essentiellement de Vailly et de Reyvroz, à destination des Mouilles.

### Origine 2014 - 2015



### 5.3 Transport scolaire : bilan de l'année 2014-2015 et fonctionnement sur 2015-2016

Plus de 850 élèves inscrits au service :

- 338 au collège Henri Corbet,
- 179 au collège Notre Dame,
- 120 qui prennent la liaison Vallée du Brevon – Thonon / Evian,
- 87 qui prennent la liaison Vallée d'Aulps – Thonon / Evian,
- 5 qui prennent la liaison Morzine – Cluses,
- 5 qui prennent la liaison Bellevaux - St Jeoire,
- les autres inscriptions concernent les différentes écoles primaires du territoire (environ 120 inscrits).

#### Modifications sur l'année 2014-2015

- changement de titulaire et modification du circuit de la Chèvrerie suite au décès de Monsieur Colloud,
- disparition du circuit Avoriaz – collège Henri Corbet par manque d'effectif,
- création au 5 janvier 2015 du circuit Les Prodains – écoles primaires de Morzine (4 inscrits).

#### Nouveautés pour l'année 2015 – 2016

- on ne devrait pas pouvoir conserver le circuit primaire du Pied de la Plagne à Morzine, le nouveau circuit des Prodains est incertain, celui d'Avoriaz ne devrait pas avoir le nombre minimum d'inscrits (4) pour fonctionner,
- nous sommes en attente de l'intégration des communes de Megevette et Onnion à la carte scolaire du collège Notre Dame pour demander au Conseil Départemental la création d'un service de transport scolaire (+ 50 enfants concernés).

### 5.4 Transport scolaire : vote des tarifs 2015-2016

Béatrice TAVERNIER fait part aux membres du Conseil Communautaire de la nécessité de fixer, pour l'année scolaire 2015-2016, les tarifs des cartes de transport. Elle précise qu'une commission Transport s'est récemment réunie sur ce point et que 3 propositions lui avait été soumises (tarifs identiques à 2014, augmentation de 2 % ou augmentation de 5%). Sophie MUFFAT souligne que la commission n'a pas pu trancher dans la mesure où toutes les communes n'étaient pas représentées. Elle propose de ne pas modifier ces tarifs.

Béatrice TAVERNIER précise que les inscriptions au transport scolaire ont généré pour l'année scolaire 2014-2015 une recette de 40 595 euros. Ces recettes permettent de couvrir les charges générales du service transport à hauteur de 75 %.

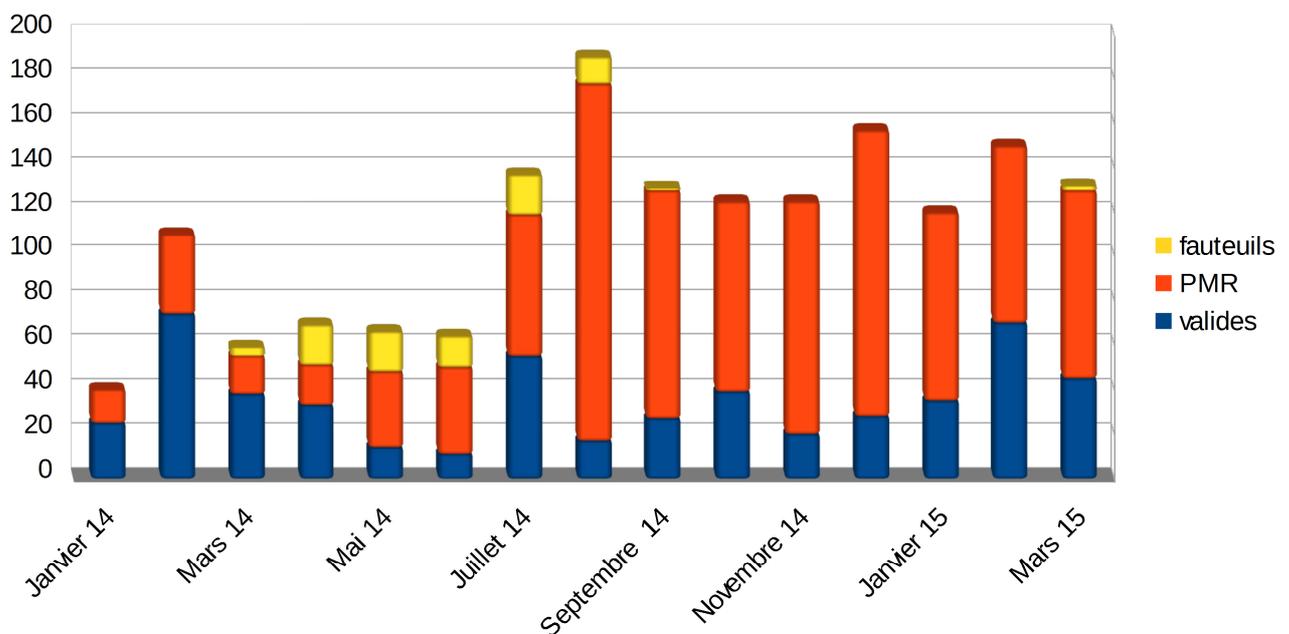
**Le Conseil Communautaire, à la majorité (15 voix pour, 12 voix contre), décide de fixer, pour l'année scolaire 2015-2016, les tarifs suivants (+ 2 % environ) :**

- **pour les élèves à destination des établissements secondaires :**
  - *1 enfant :* **56 euros**
  - *2 enfants :* **102 euros**
  - *3 enfants et plus :* **123 euros**
- **pour les élèves à destination des écoles maternelles et primaires**
  - *1 enfant :* **20,50 euros**
  - *2 enfants :* **41,00 euros**
  - *3 enfants et plus :* **61,50 euros**
- **frais de retard :** **35 euros**
- **édition de cartes supplémentaires :** **5 euros**

### 5.5 Transport à la demande

Depuis le mois de juillet 2014, le nombre de voyages réalisés sur notre territoire par le Pti Bus a décollé pour se stabiliser autour de 120 / 130 voyages par mois. Il est emprunté à 72 % par des personnes à mobilité réduite mais les fauteuils roulants restent marginaux (moins de 14 % des PMR).

CCHC : usagers Pti Bus au 31 mars 2015



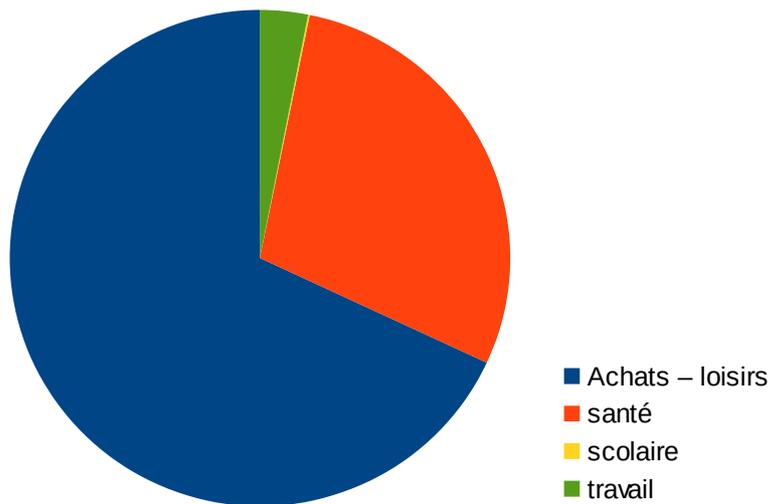
Depuis le 1er janvier 2015, le Pti Bus a transporté 130 personnes. Les utilisateurs réguliers (avec + 20 voyages sur 3 mois) représentent 11,50 % du total des usagers. Seulement deux personnes totalisent plus de 60 voyages sur la période. 88,50 % sont des usagers ponctuels.

Depuis l'été 2014 un véhicule est en principe dédié à chaque collectivité, et depuis février, ils sont stationnés chacun dans leur secteur. Le service est en pleine restructuration du fait du changement de responsable depuis le mois de décembre 2014, qui cherche actuellement à obtenir :

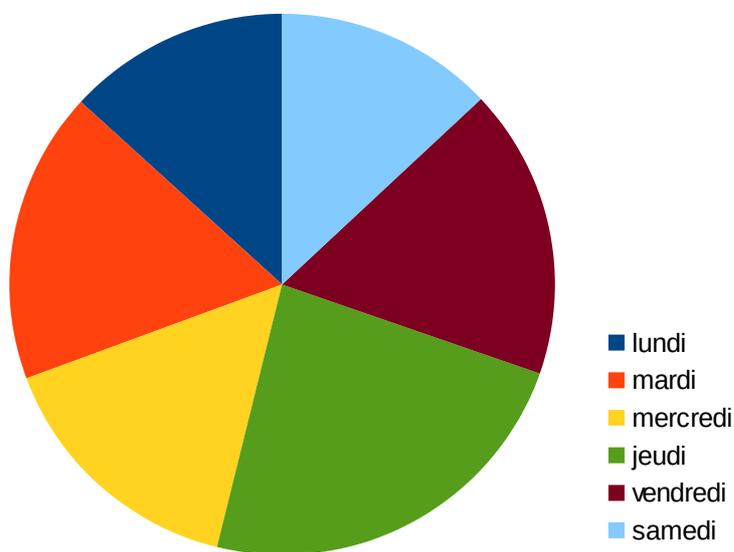
- une meilleure utilisation du logiciel pour améliorer le taux de groupage (actuellement 33 %),
- une inscription sur liste d'attente en cas de saturation du service et rappel des clients en cas désistement, pour crédibiliser le service et éviter les refus,
- une responsabilisation des clients afin d'éviter les absences répétées aux rendez-vous,
- une planification les transports réguliers pour laisser de l'espace aux transports ponctuels.

Les effets de cette restructuration devraient se faire sentir rapidement. Par ailleurs nous devrions obtenir des statistiques plus précises et plus facilement exploitables.

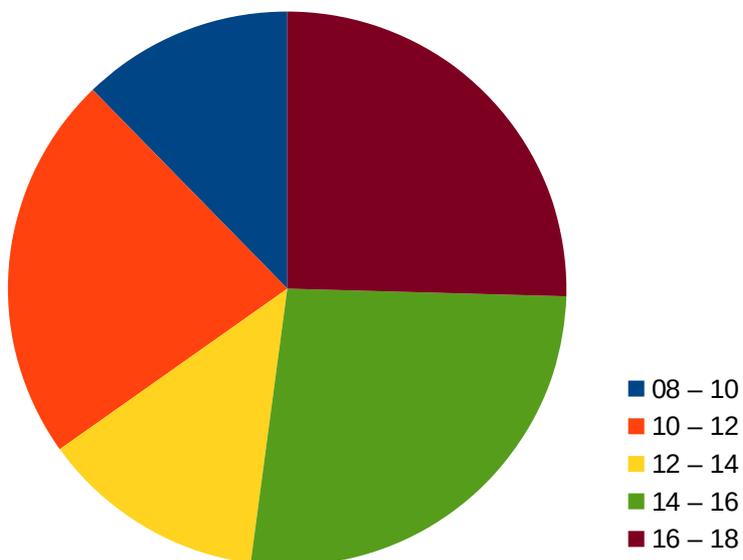
### Motifs de déplacements



### Voyages par jour

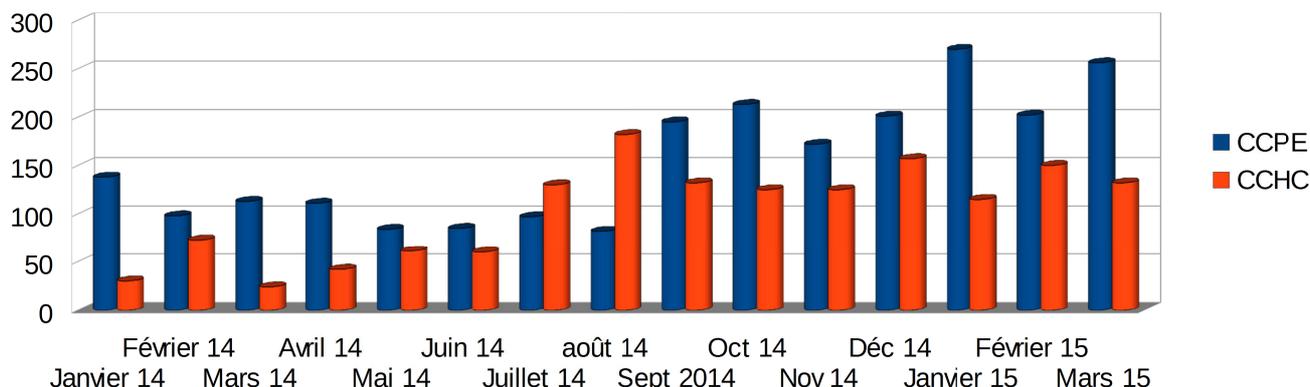


### Tranches horaires



Béatrice TAVERNIER rappelle que le marché public arrive à expiration le 31 décembre 2015. Elle rappelle également que ce marché a été signé en groupement de commandes par 4 collectivités (CCVA, SIHC, CCPE et 2 CVA) dont il ne reste plus que la CCHC et la CCPE.

Usagers selon la collectivité



Pour l'année 2014, pour la CCHC, le service est revenu à 101 101 € dont 76 250 € sont pris en charge par le Conseil Départemental au titre des personnes à mobilité réduite.

En 2015, avec un coût estimé de 160 000 à 170 000 € et une prise en charge par le Conseil Départemental de 100 000 € (PMR), le solde à charge de la CCHC est estimé entre 60 000 et 70 000 €.

Yannick TRABICHET estime qu'il serait important de connaître le ration coût / voyageur avant de se prononcer. Béatrice TAVERNIER précise que le coût par usager est de 240,18 euros et que le coût par voyage est de 16,56 euros sur 2014.

Christophe MUTILLOD, sans remettre en cause l'intérêt de ce service, se demande si la CCHC a les moyens de le financer. Il souligne qu'il faudrait peut-être se renseigner sur les prix des taxis. Il s'interroge également en matière de « bilan carbone » dans la mesure où les véhicules tournent souvent à vide. Béatrice TAVERNIER précise qu'il y a effectivement beaucoup de haut-le-pied mais qu'il y a de moins en moins (en quelques mois, le taux est passé de 118 % à 43 %).

Jacqueline GARIN, compte tenu du coût du service, serait d'avis à le réserver exclusivement aux PMR.

Stéphane PUGIN-BRON précise que le Conseil Communautaire devra se prononcer en juin sur la poursuite de ce service afin d'avoir le temps, le cas échéant, de lancer un nouvel appel d'offres. Il souligne que plusieurs possibilités sont envisageables : la fin du service, la poursuite du service à l'identique, la poursuite du service mais uniquement pour les PMR ou la poursuite du service par l'intermédiaire d'une société de taxi. Sophie MUFFAT et Béatrice TAVERNIER sont chargées de rechercher une solution techniquement fiable et économiquement viable.

### 5.6 Ascenseurs

Béatrice TAVERNIER précise que, pour la saison d'hiver 2014-2015, les dégradations liées au vandalisme ont coûté :

- vitres sur différents sites : 5 616 €,
- dégradations escalator Alpages :
  - destruction seuil amont : 12 161 € (prise en charge par l'assurance),
  - arrachage main courante : 1 100 €,
- portes vitrées cassées de l'ascenseur du Coulet : 4 217 € (prise en charge partielle par l'assurance),
- caillebotis caoutchouc : 1 258 €.

Soit un coût total des dégradations dues au vandalisme à hauteur de 24 352 € (dont 10 719 € à la charge de la CCHC).

Michel RICHARD précise que des caméras vont être installées prochainement à Avoriaz et souligne qu'il sera proposé au conseil municipal d'en mettre en place à proximité des escalators des Fontaines Blanches et des Alpages.

*Gérard BERGER quitte la séance.*

## **6- Personnel**

### **6.1 Voirie : création de postes saisonniers et mise à disposition d'un agent de La Forclaz**

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de créer les postes saisonniers nécessaires au fonctionnement du service Voirie :

- Fauchage : Guillaume VULLIEZ : du 1er mai au 31 octobre (idem 2014)
- Émulsion :
  - Fabrice CAFFI : du 1er mai au 31 octobre (idem 2014),
  - Lionel BOUVET : du 1er mai au 31 octobre (idem 2014)
  - Marc BENAND : du 1er mai au 31 octobre (nouveau),
- Travaux divers : mise à disposition d'un agent de La Forclaz – Hervé MERCIER : du 11 mai au 11 septembre 2015 avec prolongation possible jusqu'au 30 septembre 2015,
- Signalétique : mise à disposition de droit d'un agent de Morzine – Gilles LAMBOLEY : du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2015.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la création de ces postes saisonniers et la mise à disposition de l'agent de La Forclaz.**

### **6.2 Déchets : création de postes saisonniers**

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de créer les postes saisonniers nécessaires au fonctionnement du service Déchets :

- Déchetterie / points-verts
  - Yannick LOZACH (en remplacement de Charly ISNARD qui ne renouvellera pas son contrat) : du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2015,
  - Mickael PEREZ (en remplacement de Simon WENTZLER parti au Conseil Départemental) : du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2015,
- Dépôts inertes : 1 agent technique à recruter (en remplacement de Christian DEVILETTE qui ne reviendra pas) : du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2015. Il est possible que le recrutement ne soit fait que sur un mi-temps du fait du retour possible en mi-temps thérapeutique d'un agent en arrêt depuis 18 mois (Denis ELVEZI).

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la création de ces postes saisonniers.**

### **6.3 Coursives et ascenseurs : création d'un poste saisonnier**

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de créer un poste saisonnier pour l'entretien des coursives et ascenseurs d'Avoriaz au printemps et en été (+ renfort communal en juillet / août). Il précise qu'il s'agit d'un poste à 35 h hebdomadaire du 11 mai au 31 août avec logement à Avoriaz.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la création de ce poste saisonnier.**

### **6.4 DDVA : création de postes saisonniers**

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de créer les postes saisonniers nécessaires au fonctionnement du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps :

- un poste à 30 heures hebdomadaires du 25 mai au 1<sup>er</sup> novembre 2015 (Odile SUPPA),
- un poste à temps complet du 15 juin au 15 septembre 2015 (tisanerie - à recruter).

Il précise que, comme convenu lors de son recrutement, Chantal BOURREAU sera également affectée à la billetterie du DDVA pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2015.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la création de ces postes saisonniers.**

### 6.5 Bâtiments : création d'un poste en CUI-CAE

Stéphane PUGIN-BRON, suite à une candidature et sur avis de la Présidente, propose aux membres du Conseil Communautaire de créer un poste d'agent technique en CUI-CAE pour renforcer l'agent chargé de l'entretien des bâtiments et des terrains de football. Ce poste serait à 22 h hebdomadaires, du 26 mai au 25 novembre 2015, pour un coût résiduel d'environ 370 € / mois.

Michel RICHARD souligne qu'il serait intéressant de tester la personne sur l'entretien des coursives à Avoriaz, ce qui pourrait être financièrement intéressant.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer ce poste.**

## 7- Finances

### 7.1 MSP de Saint Jean d'Aulps – Fixation du loyer des studios

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire l'ouverture de la MSP à Saint Jean d'Aulps et souligne que le bâtiment comprend 2 studios destinés à accueillir les internes. Il propose, en vue de leur location, de fixer à 350 euros toutes charges comprises leur loyer mensuel afin d'être cohérent avec les tarifs pratiqués à la maison médicale de Morzine.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe à 350 euros toutes charges comprises le loyer mensuel des 2 studios de la maison de santé pluriprofessionnelle à Saint Jean d'Aulps.**

### 7.2 Gendarmerie : diminution du loyer versé par l'État

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire que, suite au sinistre, l'État a déclaré insalubre un appartement, ce qui va occasionner une diminution du loyer (estimation en cours par France Domaine). Après remise en état, le loyer reprendra son montant initial.

Christophe MUTILLOD souligne qu'il faudra bien veiller à ce que le « manque à gagner » soit intégré dans le dédommagement qui interviendra au titre de l'assurance dommages ouvrage.

### 7.3 DDVA : nouveaux tarifs

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de voter de nouveaux tarifs pour le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps :

- Pièce blason abbaye 4 cm 40g :
  - Prix d'achat HT : 2,50 €
  - Prix de vente TTC : 5,00 €
- Prestation d'Arnaud pour les visites guidées de l'abbaye d'Aulps du 21 juin 2015 dans le cadre de l'opération « Monuments Chemin Faisant... » : 200,00 €

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve ces nouveaux tarifs.**

## 8- Désignation de représentants de la CCHC dans des organismes extérieurs

### 8.1 EHPAD du Haut-Chablais

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire le fonctionnement de l'EHPAD du Haut-Chablais et la composition de son conseil d'administration. Il rappelle la désignation de délégués titulaires et suppléants par délibération du 29 avril 2014 et propose, suite à la démission d'André PEERSMAN, de désigner un nouveau délégué titulaire. Madame la Présidente ajoute qu'elle souhaiterait également céder sa place de suppléante. Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER et Annie FAVRE se portent candidates.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER en remplacement d'André PEERSMAN et Annie FAVRE en remplacement de Jacqueline GARIN.**

### 8.2 Collège Henri Corbet à Saint Jean d'Aulps

Stéphane PUGIN-BRON souligne la nécessité de remplacer André PEERSMAN au conseil d'administration du collège Henri Corbet à Saint Jean d'Aulps. Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER se porte candidate.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER.**

### **8.3 Geopark du Chablais**

Stéphane PUGIN-BRON souligne la nécessité de remplacer André PEERSMAN au comité de pilotage du Geopark du Chablais. Anne CORNIER-PASQUIER se porte candidate.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne Anne CORNIER-PASQUIER.**

### **8.4 Initiative Chablais**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire l'adhésion à l'association Initiative Chablais et la désignation de Christophe MUTILLOD au conseil d'administration par délibération du 27 janvier 2015. Il propose de remplacer Christophe MUTILLOD. Sophie MUFFAT se porte candidate.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne Sophie MUFFAT, en remplacement de Christophe MUTILLOD, en tant que représentant de la CCHC au conseil d'administration de l'association Initiative Chablais.**

### **8.5 SIAC**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dans le cadre de l'exercice de ses compétences, a désigné, par délibération en date du 29 avril 2014, 17 membres titulaires et 7 membres suppléants au comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais. Suite à la démission d'André PEERSMAN, il souligne la nécessité de désigner un nouveau membre titulaire. Romain GURLIAT, suppléant, se porte candidat. Annie FAVRE se propose en tant que suppléante.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne Romain GURLIAT en tant que membre titulaire, en remplacement d'André PEERSMAN, et Annie FAVRE en tant que membre suppléante, en remplacement de Romain GURLIAT.**

## **9- Questions diverses**

### **9.1 Urbanisme : conventions avec les communes pour l'instruction des ADS**

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de passer une convention avec les communes pour l'instruction des autorisations du droit des sols à compter du :

- 1<sup>er</sup> mai pour Reyvroz,
- 1<sup>er</sup> juin pour Les Gets, Bellevaux et La Côte d'Arbroz,
- 1<sup>er</sup> juillet pour Lullin, La Forclaz, Seytroux, Saint Jean d'Aulps, Essert-Romand, Montriond et Morzine.

Georges LAGRANGE souligne que les communes ont jusque là délibéré sur le principe de l'instruction des ADS par la CCHC mais que le mode de financement de cette prestation devait être rediscuté, ce qui selon lui n'a pas été fait. Il reproche également l'envoi tardif du projet de convention et ne trouve pas normal de faire délibérer le conseil ce soir alors que tout n'est pas encore arrêté concernant les modalités de fonctionnement du service et que les techniciens communaux en charge de l'urbanisme n'ont pas été réunis pour en discuter.

Christophe MUTILLOD tient à rappeler que Jean-François BAILLEUX n'est en poste que depuis le 1<sup>er</sup> avril et qu'il ne lui était donc pas possible de préparer et de transmettre plus tôt le projet de convention. Quant aux modalités de financement de la prestation, il précise que celles-ci ont été présentées et validées en bureau.

Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'il ne s'agit là que d'une convention politique et financière et que M. BAILLEUX a prévu de réunir début mai tous les techniciens des communes intervenant en matière d'urbanisme afin de leur présenter puis d'affiner la fiche de procédure. Jean-François BAILLEUX ajoute que la procédure d'instruction sera sensiblement la même que celle tenue jusque là par la DDT avec notamment les délais réglementaires qui s'imposent en la matière.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer avec les communes les conventions nécessaires à l'instruction des ADS.**

Georges LAGRANGE trouve qu'il n'est pas normal que la CCHC instruisse les ADS mais pas la taxe d'aménagement. Stéphane PUGIN-BRON précise que réglementairement la taxe d'aménagement ne peut être

instruite que par la DDT. Toutefois, il sera étudié, en accord avec la DDT, la possibilité de mettre sur l'arrêté le montant estimatif de cette taxe.

### **9.2 Eau et assainissement : convention avec les communes pour la réalisation d'une étude**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le projet de loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) actuellement en discussion au Parlement prévoit le transfert aux EPCI des compétences « eau » et « assainissement » au plus tard le 31 décembre 2017. Il propose de passer une convention avec les communes pour la réalisation d'une étude en 3 points préparant le transfert de ces compétences pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- état des lieux (réseaux, fonctionnement, personnel, finances, tarifications,...),
- schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement (objectifs, programmation de travaux,...),
- proposition des modalités de transfert (personnel, finances, lissage tarifs,...).

Il précise que le coût prévisionnel de cette étude se situe entre 300 000 € et 400 000 € sur 2015/2017, financé à 70 % par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie et l'Agence de l'Eau et à 30 % par la CCHC (soit environ 90 000 €), sachant qu'une enveloppe de 30 000 euros a été prévue au BP 2015.

Monsieur le Maire des Gets s'interroge sur le transfert de la compétence « eau » pour sa commune. Stéphane PUGIN-BRON répond que si ce transfert est inscrit dans la loi NOTRe, il sera automatique, d'où la nécessité de mettre en place cette étude. Jacqueline GARIN précise que le vote de ce soir ne concerne pas le transfert mais uniquement le lancement de l'étude.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de lancer une étude afin de préparer au mieux le transfert à la CCHC des compétences « eau » et « assainissement », autorise Madame la Présidente à signer la convention nécessaire et décide de la prise en charge intégrale du coût de l'étude par la CCHC.**

### **9.3 Sentiers : demande de financement au CD74 pour la réalisation d'un schéma directeur**

Gilbert PEILLEX rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la commission Sentiers travaille actuellement sur la mise en place d'un schéma directeur qui viendra spécifier des niveaux d'entretien différenciés en matière de sentiers.

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire d'établir une demande de financement au Conseil Départemental pour l'aide à la réalisation de ce schéma (9 935 € correspondant à 60 % de 16 557 € - quote-part du poste de Lidwine GLEIZES affectée à cette opération).

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, charge Madame la Présidente d'établir la demande de financement correspondante.**

### **9.4 MAEC : convention entre la CCHC et les groupements pastoraux**

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de passer des conventions avec les groupements pastoraux pour qu'ils obtiennent des aides européennes. Il précise que ces conventions prévoiront le versement de frais de gestion à la CCHC au cas où celle-ci ne bénéficierait pas des aides régionales au titre de l'animation.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer ces conventions.**

*Les prochaines réunions du Conseil Communautaire auront lieu :*

- le 26 mai 2015 à 18h au Domaine du Baron (Lac de Montriond), suivie à 20h d'un buffet avec les salariés pour fêter les 20 ans de la communauté de communes,
- le 23 juin 2015 à 18h30 à Vailly.

Le Biot, le 27 avril 2015  
La Présidente